



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 16614

## Texte de la question

M. Jean Gaubert attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la disparition, le 16 avril 2004, du journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer en Côte d'Ivoire, six mois après l'assassinat du journaliste de Radio France Internationale, Jean Hélène, dans ce même pays. Le 23 août 2007, le président de la République avait affirmé à la famille du journaliste la détermination sans faille de la France pour que la lumière soit enfin faite sur cette affaire. Pourtant, la presse s'est faite l'écho des difficultés rencontrées par le juge d'instruction chargé de ce dossier. En Côte d'Ivoire, où la collaboration des autorités ivoiriennes ne témoigne pas de leur volonté de voir les coupables de cet enlèvement poursuivis et condamnés, mais également en France, puisque les enquêteurs de la brigade criminelle n'ont pas accompagné le magistrat lors de son dernier déplacement à Abidjan. Pourtant, les autorités françaises ont annoncé à de nombreuses reprises avoir à cœur de faire la lumière sur cette affaire. Il lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que la lumière soit faite sur cette tragique affaire.

## Texte de la réponse

Depuis le début de cette affaire, les différents services de l'État, dont le ministère des affaires étrangères et européennes, sont mobilisés afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances de la disparition du journaliste Guy-André Kieffer. Sur le terrain, l'ambassade de France à Abidjan ne ménage aucun effort pour faciliter la mission des juges français en Côte d'Ivoire et soutenir leur action. Ceux-ci ont pu se rendre une dizaine de fois à Abidjan et ont pu bénéficier à chaque fois du plein soutien des autorités françaises sur place. Par ailleurs, ce dossier continue à être suivi au plus haut niveau. À l'occasion de son entretien avec les membres de la famille de M. Kieffer au mois d'août 2007, le Président Sarkozy avait par ailleurs réaffirmé que cette affaire restait une priorité pour la France. Par son courrier de novembre dernier adressé à M. Bernard Kieffer, le ministre Bernard Kouchner avait également réaffirmé le plein soutien des plus hautes autorités françaises à la famille et les avait assurés de l'accompagnement politique de cette affaire. S'agissant de l'action judiciaire en cours, et en vertu du secret de l'instruction, le ministère des affaires étrangères et européennes ne peut faire de commentaires sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Gaubert](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16614

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et droits de l'homme

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 février 2008, page 1074

**Réponse publiée le** : 3 juin 2008, page 4646